A Ivry sur Seine (municipalité communiste), l'élu adjoint au Maire en charge du développement urbain, a accepté (ou a sollicité) un formidable cadeau de la part de Bouygues immobilier, promoteur et aménageur qui réalise de nombreux projets pour la Ville…

Le cadeau ? Une journée en invité Vip pour lui et sa famille sur le Tour de France.
Accès au bus de l'équipe cycliste Bouygues Télécom, tour en hélicoptère VIP du Tour de France (un grand privilège !), suivi de la course dans la voiture Bouygues, rencontre avec les coureurs…
Sachant qu'il n'y a que 21 étapes sur le Tour de France, l'avantage est d'importance.

M. le Maire-adjoint a accepté l'inacceptable :
cf l'article 432-11 du Code pénal qui punit de « *dix ans d'emprisonnement et de 150 000 euros d'amende le fait, par une personne dépositaire de l'autorité publique, chargée d'une mission de service public, ou investie d'un mandat électif public, de solliciter ou d'agréer, sans droit, à tout moment, directement ou indirectement, des offres, des promesses, des dons, des avantages quelconques pour elle-même ou pour autrui* ».

Pour en savoir plus, visitez notre blog : http://ivry94.over-blog.com/

Ci-dessous les preuves en images et captures d'écran. Visibles sur Facebook.
Nous avons caché les visages et informations relatives aux membres de la famille de l'élu.

Pour commencer, une capture d'écran de la page d'accueil du membre de la famille de l'élu qui a posté les photos sur sa page.

La même, avec le petit commentaire qui s'affiche lorsqu'on pointe l'album avec la souris…

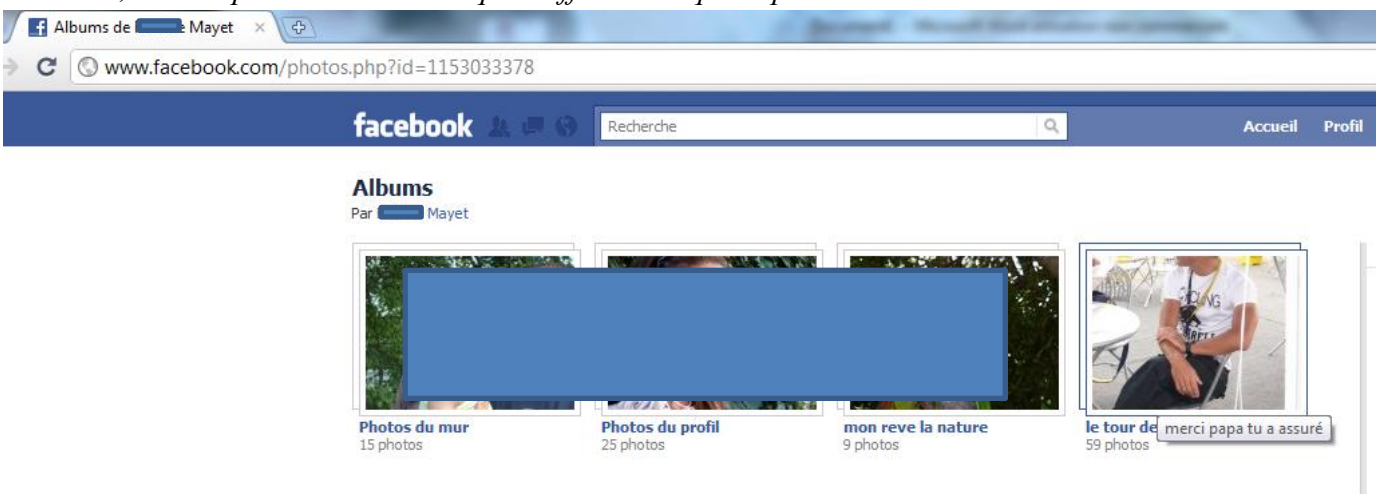

Entrons dans le vif du sujet.
Pose photo avec le coureur de l'équipe Bouygues Télécom, Thomas Voeckler.

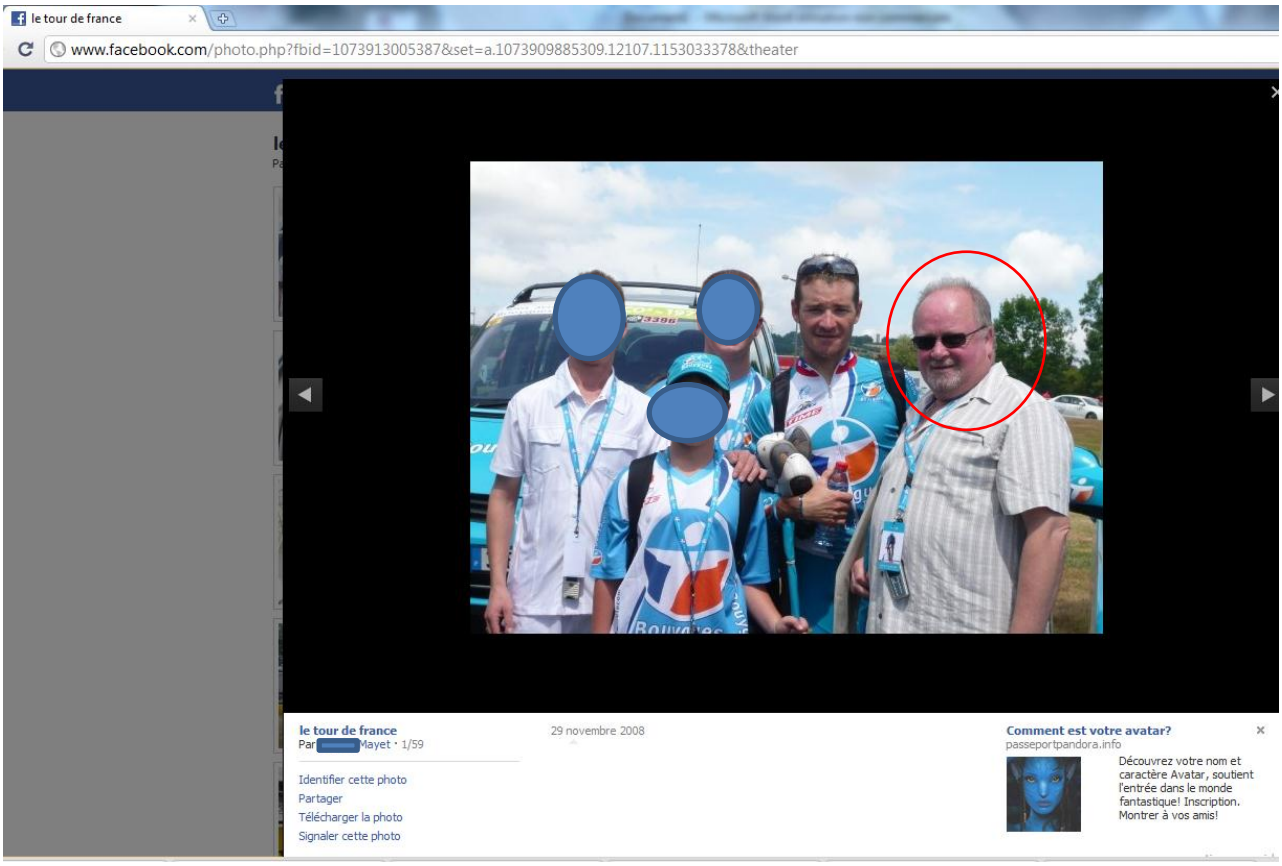

Un des membres de la famille de l'élu devant l'hélicoptère VIP du Tour de France

Dans l'hélicoptère

Parés au décollage ?

Dans la voiture de l'équipe Bouygues télécom.

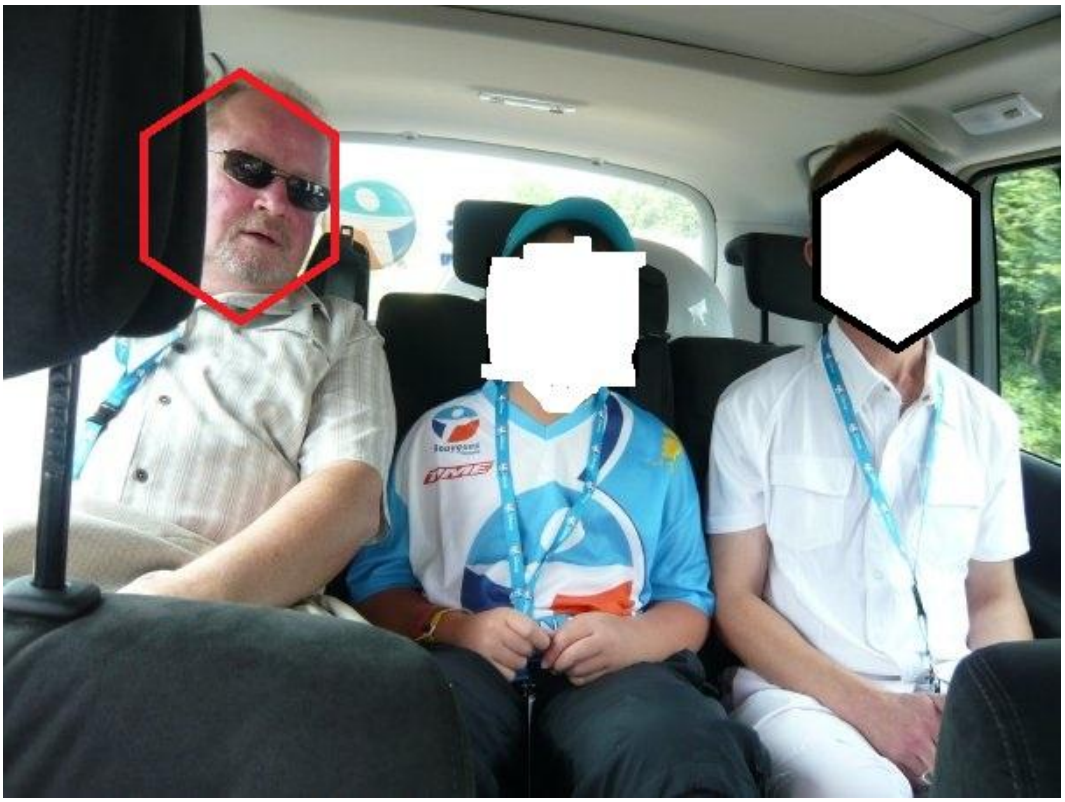

Dans la zone VIP

Dans le bus Bouygues

Et pour finir, le kaléidoscope de cette belle journée.
Quelles conséquences dans les choix des aménageurs urbains ?
Quid des plans de financement ?
Comment être impartial après un tel cadeau ?

A vous de juger…